

## **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL JEUNES ANNEE SPORTIVE 2019**

### **PRELIMINAIRES**

Le championnat départemental individuel jeunes 2019 est ouvert à tout jeune licencié de nationalité française dans un club des Pyrénées Atlantiques en 2019 pour les catégories d'âge citées ci-après.

**IMPORTANT** : Les joueurs désirant disputer le Championnat Départemental Séniors doivent obligatoirement participer au Championnat Départemental Jeunes dans leur catégorie.

### **ORGANISATION**

Le championnat se déroulera du 11 Novembre 2018 au 1er mai 2019

Il comprendra deux phases :

- Une phase de secteur à laquelle participeront tous les jeunes à l'exception des mieux classés de chaque catégorie, qui seront exempts de cette phase. Les exempts seront déterminés par la Commission départementale des jeunes en fonction de leur classement officiel.
- Une phase finale regroupant les qualifiés de la phase secteur et les exempts de la phase secteur dans un tableau final. Les finales se dérouleront le 1er mai 2019 dans un club désigné ultérieurement.

**Catégories concernées :**

Le championnat départemental est ouvert aux jeunes des catégories d'âge suivantes :

- 11/12 ans nés en 2008/2007
- 13/14 ans nés en 2006/2005
- 15/16 ans nés en 2004/2003
- 17/18 ans nés en 2002/2001

**IMPORTANT** : Les 10 ans et moins sont autorisés à participer au Championnat Départemental dans la catégorie 11/12 ans à condition d'avoir un classement de 30/3 minimum.

**Calendrier :**

Toutes les épreuves débuteront le 11/11/2018 par la phase secteur. Celle-ci se terminera :

- le 03/03/2019 pour les 11/12 et 13/14 ans
- le 17/03/2019 pour les 15/16 et 17/18 ans

Elle sera suivie de la phase départementale dont les finalistes devront être connus au plus tard le 15 Avril 2019

**DEROULEMENT DES EPREUVES**

Dans la phase secteur, les joueurs seront placés sur un ou plusieurs tableaux à élimination directe.

**EPREUVES 11/12 ANS et 13/14 ANS** : les épreuves seront gérées par des clubs d'accueil, comme les années précédentes. Ces clubs recevront les tableaux, les coordonnées des joueurs et les balles. Ils organiseront les parties de façon que les qualifiés de chaque secteur soient connus à la date limite fixée, noteront les résultats de toutes les parties sur leurs tableaux et les communiqueront au responsable de secteur.

**EPREUVES 15/16 et 17/18 ANS :**

Chaque joueur recevra le(s) tableau(x) le concernant, avec les dates limites impératives à respecter pour chaque tour, les noms et coordonnées de tous les joueurs du tableau, le nom du joueur qui reçoit (identifié par une étoile sur le tableau) ainsi que le nom et les coordonnées du juge arbitre responsable de son secteur.

Le joueur qui se déplace devra entrer en contact avec son adversaire aussitôt que possible, pour fixer d'un commun accord la date de la rencontre. Dans le cas où le joueur qui se déplace ne se manifeste pas ou ne peut pas jouer dans les délais impartis, il sera déclaré systématiquement forfait.

Le joueur qui reçoit réservera le court auprès de son club et fournira trois balles homologuées en bon état. Dans le cas où le joueur qui reçoit ne peut pas jouer dans les délais impartis, il sera déclaré systématiquement forfait.

A l'issue de chaque partie, le vainqueur communiquera le résultat et le score, par e-mail, au juge arbitre responsable de son secteur, dont les coordonnées seront portées sur le tableau.

Le tableau sera mis à jour sur AEI, par le juge-arbitre, au fur et à mesure de l'avancement des parties. Il sera consultable par le biais de l'espace Licencié et sur le site du Comité Départemental [www.cdtennis64.fr](http://www.cdtennis64.fr).

En cas de désaccord entre deux joueurs sur la date de la rencontre, les joueurs doivent en avvertir le juge arbitre responsable qui arrêtera une date et un lieu impératifs pour cette partie.

Dans le cas où aucun résultat n'est parvenu au juge-arbitre responsable dans les délais impartis et sauf accord préalable les deux joueurs seront déclarés WO

**IMPERATIF : Chaque club fournira un référent pour ces deux catégories.**

**Son nom et ses coordonnées seront à saisir obligatoirement sur le site du Comité lors des inscriptions.**

**Son rôle: Lister les enfants de son club inscrits dans ces catégories et veiller au bon déroulement de la compétition**

**Les tableaux seront distribués aux joueurs ainsi qu'à chaque référent.**

**INSCRIPTIONS :**

Les engagements seront regroupés par club et devront être saisis, en ligne par ces derniers, en se connectant à l'adresse suivante : <http://www.cdtennis64.fr>

Chaque responsable de secteur validera les inscriptions après réception du chèque global libellé à l'ordre du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques.

**Rappel : les clubs doivent impérativement prévenir les parents de l'engagement de leur enfant au championnat départemental.**

**RESPONSABLES DE SECTEURS**

Secteur	Responsable	Adresse	E-Mail
5	Philippe Chaperon	Altiziburua QUARTIER OLHA 64310 ST PE SUR NIVELLE	isachaperon@orange.fr
6	Corinne Godivier	Route des Crêtes 64110 St Faust	godiviergery@wanadoo.fr
7	Monique Bourbon	31, rue d'Anéou 64260 Arudy	bourbon8@cegetel.net

**Droits d'engagement : 12€ / jeune**

**Date limite des inscriptions : le 12 octobre 2018**

**Toute inscription au-delà de cette date ne sera pas prise en compte**

**LITIGES**

Les litiges seront réglés en premier ressort par le juge arbitre de secteur, dans la phase secteur, et par le juge arbitre départemental en phase finale. Un appel pourra être porté au Comité de championnat.

**Juge arbitre départemental : Angèle IPARRAGUIRE**

**Comité de championnat : Michèle Dieudonné, Eugène Ramos, Félix Onnainty, Monique Bourbon**  
Nous vous remercions de respecter ce protocole de championnat ainsi que les dates mentionnées.

**Bon championnat à tous**